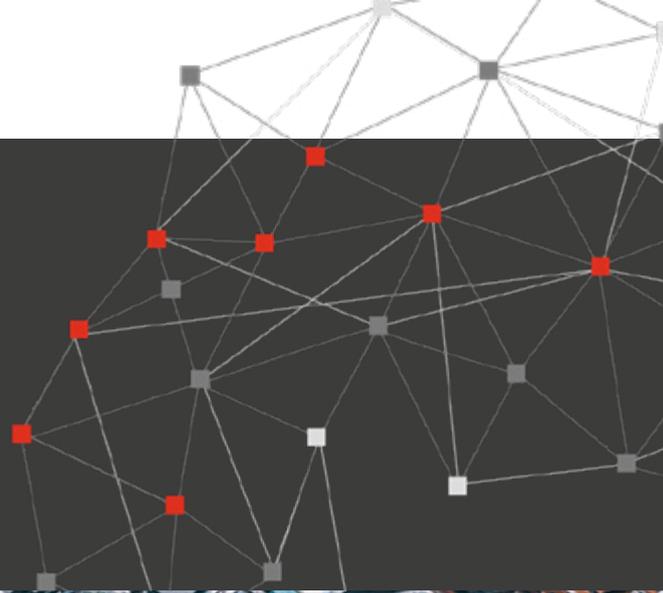


Coronavirus : PwC vous assiste pour toutes les questions liées au droit du travail



Le COVID-19 affecte considérablement les processus et routines de travail établies. Les employeurs sont confrontés à un défi de taille : celui de s'adapter rapidement à cette situation extraordinaire, afin de servir au mieux les intérêts de l'entreprise et de son personnel.



Nous sommes les mieux placés pour vous accompagner dans toutes les questions relatives aux aspects impactés par le COVID-19, en appliquant toutes les solutions que propose le droit du travail suisse et en suivant les dernières instructions et recommandations du Conseil fédéral suisse.

Temps de travail

Nous vous guidons à travers les réglementations légales concernant le temps de travail, telles que :

- Flexibilité du temps de travail
- Heures supplémentaires
- Rémunération des heures supplémentaires
- Vacances

Lieu de travail

Nous fournissons des conseils clairs pour toutes les questions relatives au lieu de travail, p. ex.

- Bureau à domicile
- Travail à distance
- Distanciation sociale pendant le travail
- Quarantaine

Chômage partiel

Nous disposons d'une vaste expérience dans l'assistance concernant le régime de chômage partiel, en particulier :

- Conseils sur les droits
- Assistance à la procédure de demande auprès des autorités cantonales

Les ordonnances du Conseil fédéral suisse concernant le COVID-19

Nous avons évalué les récentes ordonnances du Conseil fédéral suisse relatives aux mesures visant à combattre le coronavirus et sommes en mesure de clarifier les impacts liés à l'emploi :

- Employés à haut risque
- Mesures de protection
- Poursuite du paiement des salaires

Vos experts

Contactez-nous. Nous vous conseillerons de manière simple, rapide et professionnelle.

Ivana Vidakovic
PwC Switzerland
Co-Head Employment Law
+41 58 792 47 64
ivana.vidakovic@ch.pwc.com

Stephen Ammann
PwC Switzerland
Co-Head Employment Law
+41 58 792 29 04
stephen.ammann@ch.pwc.com